

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 22 Mai 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le seize mai deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le seize mai deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250522-D2025-5-3-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Publication : 10/06/2025

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :  
16 mai 2025**

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 9

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : 9

**Objet : Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) – Reconduction du gel d'indexation des loyers et révision du montant de provision sur charge**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS			Mme Catherine CAILLY		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Régis DELIQUAIRE		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER			Mme Gislaine MARIE		
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X		Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
M. Olivier JEANNEAU					
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY					X
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS				X	
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT					X
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE					X
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joëli DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>61</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>40</b>				
<b>Quorum</b>	<b>31</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>49</b>				

**Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Vu la délibération n°D2021-9-5-1 du 23 septembre 2021, modifiant les statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau pour la prise de la compétence « santé » au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et notamment le transfert du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) Le Colombier de Vire Normandie ;

Considérant les modalités de fixation des loyers et du remboursement des charges fixées antérieurement au transfert de la compétence, et considérant que les loyers des cabinets professionnels du PSLA Le Colombier à Vire Normandie sont fixés à 9,23 € le mètre carré en 2023 (puis en 2024 par délibération actant le gel des loyers au niveau 2023 – cf. délibération n°D2024-9-6-7 du 26 septembre 2024) ;

**a. Gel indexation des loyers- PSLA de Vire :**

Considérant l'élargissement de la compétence santé à la gestion et extension des pôles pluridisciplinaires de santé communautaires, il y a lieu de mener une réflexion sur nos équipements leviers d'attractivité médicale du territoire et son maillage en locaux professionnels adaptés à la demande.

Une harmonisation des modalités locatives et un travail sur la politique d'accueil des professionnels va être engagée.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire le gel de l'indexation des loyers entamé en 2024 **pour 2025 et 2026** (durée des travaux d'extension du PSLA) fixant le prix du m<sup>2</sup> à 9,23 € le mètre carré pour le PSLA Le Colombier à Vire Normandie.

**b. Augmentation des provisions sur charges mensuelles applicables aux deux PSLA :**

De même, on observe depuis 2023 avec l'inflation, une augmentation des charges locatives qui sont répercutées aux professionnels annuellement.

Ceux-ci doivent verser des montants de régularisation sur charges importants en une seule fois. (Régularisation intervenant une fois par an au vu des factures de l'année N-1).

Afin d'éviter cela, il est proposé au Conseil Communautaire de réajuster le montant de provisions sur charges au m<sup>2</sup> à **4 € par mois** (au lieu de 2,50 € au mètre carré pour le PSLA de Vire et 2,30 € pour le PSLA de Condé)

**Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de décider :**

- de geler l'indexation 2025 et 2026 sur les loyers des cabinets professionnels du PSLA Le Colombier de Vire, à la date anniversaire d'entrée figurant sur les baux ;
- de fixer le montant de provisions sur charges mensuelles à **4 € du mètre carré** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**VOTE**

<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>49</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b> <input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
 Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS  
 Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
 Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

